



## COMPTE-RENDU CSE JANVIER 2026



### Projet de déménagement à Marseille : de fortes inquiétudes exprimées par les agents et l'UNSA-Ferroviaire !

Après deux projets de déménagement vers deux lieux différents, la direction a présenté un projet d'évolution des locaux des sièges de l'Infrapôle PACA et de l'EIC PACA, prévoyant leur transfert vers le quartier de La Joliette, dans le bâtiment Cap Azur sis au 67 rue Paul Chevalier, à proximité des Docks. Ce projet concerne également l'UO Circulation de Marseille ainsi que l'UTM Marseille Var, appelées à intégrer le bâtiment Quai 19.

Après une analyse attentive des documents transmis et de nombreux échanges avec les agents concernés, l'UNSA-Ferroviaire constate que ce projet, encore complexe, soulève à ce jour de nombreuses interrogations restées sans réponse.

#### Bruit et conditions de travail : une inquiétude majeure

La principale préoccupation exprimée par les agents concerne le bruit dans les espaces de travail dits « dynamiques ». Les études de l'INRS démontrent clairement que ce type d'environnement peut engendrer fatigue nerveuse, stress, irritabilité et troubles de la concentration.

Une question essentielle demeure : cette inquiétude

légitime est-elle réellement prise en compte dans la conception du projet ?

Par ailleurs, le bâtiment Le Calypso accueillera deux établissements répartis sur deux niveaux. À ce stade, aucune information précise n'a été communiquée sur l'occupation des étages et l'organisation des services.





## Stationnement : un point de crispation majeur

Le sujet du stationnement constitue un autre motif de forte inquiétude. Aujourd'hui, les agents bénéficient de nombreuses places de parking, tant pour les véhicules de service que pour les véhicules personnels.

Demain, seules 37 places seraient réservées dans le bâtiment, aux véhicules de service, ainsi qu'un espace sécurisé pour les vélos et les trottinettes. Pour les véhicules

personnels, aucune solution gratuite n'est envisagée, si ce n'est le recours à un parking payant.

**L'UNSA-Ferroviaire rappelle que les agents n'ont pas à financer, sur leurs fonds propres, les conséquences d'un choix immobilier imposé par l'entreprise. Des solutions doivent impérativement être proposées.**

## Sécurité des trajets : un enjeu grave

Autre sujet particulièrement préoccupant : la sécurité des trajets domicile-travail.

Cet aspect n'est aujourd'hui pas traité dans le projet, alors même que les agents devront traverser un secteur

sensible, connu pour des incidents réguliers.

Les salariés ne peuvent être exposés à des risques sans mesures concrètes et adaptées.

## Un manque de transparence sur l'aménagement des espaces

**L'UNSA-Ferroviaire déplore également l'absence de partage sur le micro-zoning, c'est-à-dire l'aménagement détaillé des espaces de travail.**

À ce stade de l'information, aucun document précis n'a été communiqué aux représentants du personnel ni aux agents.

## Des intentions affichées, mais des doutes persistants

**Si la direction met en avant des intentions louables en matière de qualité de vie au travail, l'UNSA-Ferroviaire reste vigilante.**

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la démarche Résonances et pourrait, à terme, générer des gains de productivité reposant principalement sur la masse salariale.

**POUR MOI,  
C'EST L'UNSA !**

**UNSA-Ferroviaire**

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS  
federation@unsa-ferroviaire.org

## Les demandes claires de l'UNSA-Ferroviaire

Face à ces constats, l'UNSA-Ferroviaire demande :

- Un partage précis, documenté et transparent sur l'élaboration du projet de déménagement, notamment concernant le micro-zoning ;
- Une solution gratuite ou une prise en charge du stationnement pour les véhicules des agents ;

- Des engagements fermes et concrets sur la sécurité des trajets, un sujet grave qui ne peut être ignoré.

L'UNSA-Ferroviaire restera pleinement mobilisée et attentive à l'évolution de ce projet, en particulier à ses conséquences sur la Qualité de Vie au Travail des agents, ainsi qu'à court et moyen termes sur l'emploi.



## Mise en navette : Nurieux-Oyonnax

Après la modification des postes de roulement par des postes en réserve en 2022, l'entreprise nous a présenté le dossier d'information sur la mise en navette de la ligne Nurieux-Oyonnax, pour une mise en service le 28 novembre 2026.

Ce projet implique le remplacement de l'exploitation de la ligne en BAPR avec un AC basé à Oyonnax, par une ligne en navette télécommandée par l'AC Bugey du PCD de Bellegarde.

Pour l'entreprise, cela serait motivé par la réduction des risques psychosociaux et de l'isolement de l'AC d'Oyonnax, des économies financières et écologiques en se passant du bâtiment à Oyonnax. Ce projet permettrait

également une plus grande possibilité de desserte au vu des périodes d'ouverture accrues.

**Les élus UNSA-Ferroviaire défendent le maintien des postes de réserve dans leurs équipes d'attache afin d'avoir de la souplesse en matière de CPS, ce à quoi s'oppose la direction, qui ne veut pas garder des postes qu'elle juge excédentaires après la fermeture du poste d'Oyonnax.**

Les représentants du personnel seront vigilants quant aux modifications des conditions de travail des agents du PCD et accompagneront la direction et les agents de Bellegarde pour définir un cadre professionnel le plus satisfaisant possible.

### UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS  
federation@unsa-ferroviaire.org

# Information sur la phase 1 du schéma directeur de l'EIV MOULIN-NEUF

Un projet de modernisation du site de Chambly a été lancé suite à la prise en compte de l'état avancé de détérioration de ce dernier. Cette modernisation consiste en la relocalisation des activités du site dans des bâtiments neufs ou réhabilités et optimisés.

Elle est décomposée en cinq lots permettant un traitement par zone et s'organise en deux phases, permettant une transition progressive du fonctionnement du site.

**La première phase reprend notamment les deux lots suivants :**

- **lot 1** : bâtiment tertiaire ;
- **lot 2** : nouvelle chaîne JIC.

Concernant le bâtiment tertiaire, vos délégués prennent note de la mise aux normes, de l'amélioration attendue des conditions de travail et du regroupement des équipes, ainsi que de l'absence de flex-office et d'impact annoncé sur les conditions d'emploi. Pour autant, la phase transitoire de relogement devra faire l'objet d'une vigilance particulière. Elle ne devra pas dégrader les conditions de travail ni générer de risques psychosociaux supplémentaires.

Concernant la nouvelle chaîne JIC, les avancées en matière de sécurité, de réduction de la pénibilité, de limitation des manutentions et d'amélioration de l'outil industriel sont à prendre en compte. Ces éléments vont dans le bon sens et répondent à des revendications anciennes des agents.



L'UNSA-Ferroviaire ne s'oppose ni au principe de modernisation industrielle, ni aux investissements visant à améliorer les conditions de travail des agents de l'EIV Moulin-Neuf. Le constat partagé sur l'état des bâtiments, les risques existants et l'obsolescence de certaines installations rend ce projet nécessaire.

En revanche, l'UNSA-Ferroviaire ne peut pas passer sous silence la suppression annoncée de dix postes à l'horizon 2028. Cet impact sur l'emploi constitue un enjeu social majeur. À ce stade, les mesures présentées, notamment dans le cadre du RH 0910, apparaissent insuffisamment précises pour garantir des parcours professionnels réellement

sécurisés. Un entretien exploratoire, aussi utile soit-il, ne constitue pas une garantie en soi.

L'UNSA-Ferroviaire demande des engagements clairs et écrits sur l'absence de mobilité forcée, sur l'anticipation des évolutions d'emplois et de compétences, sur l'accès à des formations qualifiantes et sur des solutions de reclassement internes adaptées aux situations individuelles.

**Prochain CSE :  
19 février 2026**

**UNSA-Ferroviaire**

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS  
federation@unsa-ferroviaire.org